

En ce qui vous concerne, en tant qu'abonné, il n'est pas nécessaire que vous connaissiez tous les détails techniques de ces normes. Vous devez seulement vérifier que le produit porte l'étiquette "Telepermit".

Mentionnons toutefois que le "Telepermit" indique seulement qu'on a mis à l'essai des échantillons du produit pour en déterminer la sécurité de l'élément électrique et qu'ils sont compatibles avec le réseau Telecom. Cela n'indique pas que Telecom recommande ce produit ni qu'elle reconnaît la qualité d'un appareil particulier.

En ce qui concerne les appareils coûteux et complexes, tels les autocommutateurs privés et les systèmes téléphoniques à clé, le "Telepermit" indique non seulement qu'ils sont conformes aux normes de sécurité et de compatibilité applicables au marché du réseau Telecom, mais aussi qu'ils devraient bien fonctionner une fois branchés sur ce réseau.

Toutefois, on ne doit pas s'attendre à ce que la "combinaison artisanale" d'appareils de télécommunications soit facile. Il n'est pas toujours certain qu'un produit fonctionnera correctement avec d'autres, même s'ils portent tous l'étiquette "Telepermit". Le "Telepermit" garantit que le produit est compatible avec le réseau Telecom, mais il ne couvre pas toutes les possibilités de raccordement de divers appareils les uns aux autres. En règle générale, avant de signer des chèques, il faut toujours vérifier que les combinaisons d'appareils de divers fournisseurs fonctionnent correctement.

Le "Telepermit" peut vous aider à faire le choix d'une acquisition, mais il ne garantit ni ne recommande aucun produit. C'est avec le fournisseur du produit que le client doit discuter de questions concernant la qualité et les garanties.

QUELS APPAREILS PORTENT L'ÉTIQUETTE "TELEPERMIT"?

Lorsque le système de "Telepermit" a remplacé l'ancien système d'homologation du Post Office, Telecom a fait un effort délibéré pour garantir que le symbole "Telepermit" soit distinctif et aisément reconnaissable. Son introduction a fait l'objet d'une